

La SNCF suspend la vente de billets pour les jours de grève du mois d'avril



Ce mardi 20 mars, la SNCF a annoncé la suspension de la vente de billets pour tous les TGV et Intercités sur les douze jours de grève prévus en avril.

Ce mardi 20 mars, la SNCF a annoncé la suspension de la vente de billets pour tous les TGV et Intercités sur les douze jours de grève prévus en avril. De ce fait, sur le site oui.sncf, tous les TGV et Intercités sont marqués complets.

"Nous avons suspendu les réservations pour les jours de grève sur la période du 3 au 29 avril", a expliqué un porte-parole de Voyages SNCF à l'AFP. "Pour que les clients voyagent dans de bonnes conditions, on les invite à reporter le plus possible" leur déplacement, a-t-il ajouté, précisant que les billets sont échangeables ou remboursables sans frais.

[>>> À lire aussi : SNCF : pourquoi aucune réforme ne réussira en oubliant "l'identité cheminote" ?](#)

"Consciente de la difficulté des clients à s'organiser pour des voyages en avril, la direction de SNCF porte une attention particulière sur les prix des trains les jours de non grève. Les prix habituellement pratiqués restent les mêmes sur ces journées", a souligné le groupe ferroviaire dans un communiqué.